



**SAULDRE ET SOLOGNE**

Communauté de Communes

---

**Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le six décembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle du conseil d'Aubigny sur Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

**Séance du mardi 12 décembre 2017**  
**Délibération n° 2017-12-53**

**Installation d'un nouveau conseiller suppléant représentant la commune de Sainte-Montaine**

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 27**

**Nombre de votants : 33**

**Conseillers titulaires présents : 25** – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT. Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT.

**Conseillers suppléants présents : 2** - Messieurs Florent DE SANDE et Jean-Bernard GRIMAUULT

**Pouvoirs : 6** – Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Marie-France DORISON donne pouvoir à Monsieur Patrick DECROIX, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Annette BUREAU, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Monsieur Lucien RAFFESTIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

**Conseillers titulaires absents : 10** - Mesdames Martine MALLET, Marie-France DORISON, Claudine RUZE. Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Jean-Pierre ENGUERRAND, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Béraud De VOGÛE, Lucien RAFFESTIN et Hervé De POMYERS.

**Secrétaire de séance : M. Patrick DECROIX**

Mme la Présidente indique que la commune de Sainte-Montaine nous a fait part de la démission de Madame Christine AGENY, première adjointe au maire de Sainte-Montaine en date du 22 novembre dernier. Conformément à l'article L2122-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Madame la préfète a accepté cette démission en date du 5 décembre 2017. Lorsqu'un mandat de conseiller communautaire suppléant devient vacant, il est remplacé par le suivant dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux de la commune membre. En l'espèce, il s'agit de Monsieur Jean-Bernard GRIMAUULT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;



Vu la démission de Madame Christine AGENY, acceptée par Madame la préfète en date du 5 décembre 2017 ;

Considérant la nécessité de pourvoir le poste de conseiller communautaire suppléant représentant la commune de Sainte-Montaine ;

**Le conseil communautaire :**

**Article 1 : PREND ACTE de l'installation de M. Jean-Bernard GRIMAULT, conseiller communautaire suppléant représentant la commune de Sainte-Montaine**

Pour extrait conforme  
La Présidente



Laurence RENIER (CHER)

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,  
le 15/12/2017  
et de sa publication le 15/12/2017

Accusé de réception en préfecture  
018-200000933-20171212-2017-12-53-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2017  
Date de réception préfecture : 15/12/2017